

Espèces sensibles à l'aménagement forestier

Faits saillants

- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après le Ministère) a publié le *Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière*, afin de faciliter l'intégration des besoins de certaines espèces fauniques dans les activités d'aménagement forestier;
- Des sites fauniques d'intérêt ont été répertoriés dans chacune des régions du Québec et des mesures de protection ont été établies pour assurer leur protection;
- Les plans des habitats fauniques répertoriés selon le Règlement sur les habitats fauniques ont été mis à jour. Le nombre d'habitats fauniques est passé de 1 620 en 2011 à 1 663 en 2015;
- La majorité des habitats fauniques associés au milieu forestier (89 %) ont été protégés convenablement, en vertu du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, lors de la réalisation d'activités d'aménagement forestier. En dépit de ce résultat, des mesures correctives sont proposées afin de tendre vers une protection de 100 % des sites;
- Enfin, dans une perspective de mise en place d'un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier à partir de 2018, plusieurs travaux ont été menés afin d'élaborer des modèles de qualité d'habitat des espèces ciblées.

Objectifs d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré;
- Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier.

Indicateur

- Aucun, *a priori*

Mise en contexte

Le milieu forestier abrite une grande biodiversité et il constitue un habitat privilégié pour plusieurs espèces fauniques. Celles-ci sont adaptées aux écosystèmes et à la fluctuation naturelle des conditions d'habitat liée aux perturbations naturelles, ce qui leur confère une certaine capacité d'adaptation. Les activités d'aménagement forestier peuvent influencer l'abondance et la répartition de plusieurs attributs forestiers.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) privilégie l'aménagement écosystémique des forêts pour assurer le maintien de la biodiversité. Cette approche vise à encadrer les activités d'aménagement forestier de manière à diminuer les écarts entre les caractéristiques des forêts naturelles et des forêts aménagées. Cette approche axée sur le filtre brut ne peut cependant, à elle seule, garantir la présence des conditions vitales pour toutes les espèces (MFFP 2017). C'est pour cette raison qu'une approche axée sur le filtre fin est souhaitée, dans un cadre d'aménagement adaptatif, par l'intégration des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la réalisation des activités d'aménagement forestier.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la LADTF favorisent déjà la protection de certains habitats fauniques particuliers qui sont présents en milieu forestier. La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) confirme cette volonté du Ministère de maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier.

Portrait 2013-2018

Prise en compte des enjeux fauniques et des espèces sensibles à l'aménagement dans la planification forestière

Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière

En 2013, le Ministère a publié le *Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière*. Ce guide documente des enjeux fauniques, incluant les espèces sensibles à l'aménagement forestier, pour faciliter l'intégration des besoins associés à la faune dans la planification forestière. Il propose une démarche intégratrice visant à faciliter l'évaluation des cibles d'aménagement écosystémique à l'aide des connaissances fauniques, le traitement d'enjeux fauniques d'intérêt socioéconomique et la proposition d'adaptations à court terme, et ce, dans le cadre du processus de gestion adaptative.

Enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement

Depuis 2015, le Ministère travaille à l'élaboration d'une démarche visant à intégrer les enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement dans la planification forestière. Cette démarche vise à valider les solutions déployées en réponse aux enjeux écologiques, en étudiant la réponse de certaines espèces sensibles et focales. Lorsque les solutions déployées ne répondent pas adéquatement aux besoins vitaux des espèces focales, il est possible de procéder à des adaptations, sur différents plans, afin d'améliorer la prise en compte de l'enjeu écologique. Il s'agit, en quelque sorte, d'un processus d'amélioration continue de l'aménagement écosystémique. La démarche, visant la validation des solutions aux enjeux écologiques, est actuellement en application progressive depuis 2016.

Des travaux ont par ailleurs déjà été menés quant à certains enjeux écologiques dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques 2013-2018, notamment sur les enjeux liés à la répartition des interventions forestières, à la structure d'âge des forêts et au bois mort en forêt aménagée. L'exercice consiste à valider les modalités et les orientations d'aménagement relativement à ces enjeux, à partir des attributs clés de l'habitat des espèces sensibles. L'objectif consiste à vérifier si l'aménagement écosystémique répond à leurs principaux besoins vitaux.

Enfin, d'autres travaux ont été entrepris en 2018 dans le but de mesurer l'efficacité des modalités d'aménagement forestier en lien avec les enjeux écologiques.

Autres enjeux fauniques considérés lors de la planification forestière

D'autres modalités spécifiques à l'égard des enjeux fauniques sont considérées dans les plans d'aménagement forestier intégré. Depuis 2008, le Ministère prévoit le repérage et la prise en compte de sites fauniques d'intérêt (SFI) dans les plans d'aménagement forestier. Un site faunique d'intérêt (SFI) est un lieu circonscrit, constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Complémentaires aux dispositions de la législation québécoise, les SFI jouent un rôle important pour la prise en compte des enjeux fauniques régionaux dans la planification des activités d'aménagement forestier. Depuis, le Ministère a répertorié des SFI dans toutes les régions du Québec. Ces derniers sont consignés à la liste des usages forestiers, pour lesquels des modalités administratives de protection sont définies.

Le tableau 1 présente la liste des types de SFI dans chacune des régions du Québec en 2016.

Tableau 1 : Liste des types de SFI présents dans chacune des régions du Québec en 2016

Types de SFI	Régions du Québec ¹									
	01	02	03-12	04-17	05-14-15	07	08	09	10	11
Caribou forestier			X							
Cerf de Virginie							X			X
Doré jaune				X	X	X			X	
Éperlan		X								
Faucon pèlerin							X			
Garrot d'Islande		X								
Lacs sans poisson			X							
Hérons	X				X	X	X			
Macreuse à front blanc			X	X						
Omble chevalier	X		X	X	X	X				
Omble de fontaine	X	X	X		X	X	X		X	X
Omble sans tache				X	X					
Ouananiche		X		X	X					
Pygargue à tête blanche							X			
Rat musqué							X			
Saumon		X	X							
Touladi	X	X	X	X	X	X	X			X
Frayères			X				X		X	
Autre	X				X	X				X

Habitats fauniques cartographiés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Les habitats fauniques cartographiés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ont pour fonction de protéger une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, une aire de confinement du cerf de Virginie, une colonie d'oiseaux en falaise, une colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île, un habitat du rat musqué, l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, une héronnière ou une vasière.

¹ Les régions dont il est question dans cette fiche technique diffèrent légèrement des régions administratives québécoises, puisque leurs frontières suivent les délimitations des unités d'aménagement.

Le Ministère a procédé, en 2015, à une nouvelle publication des habitats fauniques répertoriés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques, découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les plans ont été mis à jour et le nombre d'habitats fauniques est passé de 1 620 à 1 663. Le tableau 2 présente la comparaison du nombre de plans publiés en 2011 et en 2015 par type d'habitat.

Tableau 2 : Nombre de plans publiés en 2011 et en 2015 par type d'habitat

Types d'habitat faunique	Publication 2011	Publication 2015
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	809	866
Aire de confinement du cerf de Virginie	198	195
Aire de fréquentation du caribou au sud du 52 ^e parallèle	1	1
Aire de mise bas du caribou au nord du 52 ^e parallèle	2	2
Falaise habitée par une colonie d'oiseaux	15	13
Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable	2	59
Habitat du poisson	21	21
Habitat du rat musqué	254	259
Héronnière	161	100
Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux	125	115
Vasière	32	32
Total	1620	1663

Conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions réglementaires concernant la protection de certains habitats fauniques

Trois types d'habitat faunique, davantage associés au milieu forestier, retiennent l'attention lors des activités d'aménagement forestier. Il s'agit des aires de confinement du cerf de Virginie, des héronnières et des vasières. Au cours de la période 2013-2018, la protection de ces habitats fauniques était assurée par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Le tableau 2 présente le taux de conformité aux articles du RNI relatifs à ces trois types d'habitat faunique au cours de la période.

Tableau 3 : Pourcentage de conformité au RNI pour trois habitats fauniques dans l'ensemble des régions du Québec – période 2013-2018

Types d'habitat faunique	Nombre d'articles du RNI vérifiés	Pourcentage de conformité
Aire de confinement du cerf de Virginie	22	91 %
Héronnière	12	83 %
Vasière	3	100 %
Total	37	89 %

L'écart entre le taux de conformité et la cible de 100 % ne se traduit pas nécessairement par un effet sur les habitats fauniques. Des activités non conformes peuvent être jugées sans effet si les objectifs ont été atteints. Cependant, celles qui entraînent ou risquent d'entraîner des conséquences néfastes sur ces milieux sont signalées à la suite du suivi, et des correctifs sont effectués.

Mise en place d'un suivi des espèces sensibles à l'aménagement forestier

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Ministère prévoit mettre sur pied un système de suivi des espèces sensibles à l'aménagement forestier basé sur les modèles de qualité de l'habitat (MQH) d'au moins trois espèces fauniques par grande zone forestière, pour ensuite intégrer certains de ces modèles dans le processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. À ce sujet, le Ministère a publié, en 2015, la *Démarche ayant mené aux choix des espèces sensibles d'intérêt provincial*. Pendant la période 2013-2018, les travaux se sont poursuivis afin d'établir des MQH pour chacune des espèces d'intérêt provincial. Le tableau 3 présente l'état des réalisations.

Tableau 4 : État des réalisations dans le cadre de l'élaboration des MQH - période 2013-2018

Espèces	Réalisations
Caribou forestier	Un MHQ a été publié en 2014 (Leblond <i>et al.</i> , 2014).
Martre d'Amérique	Un MQH non validé existe depuis 2000 (FAPAQ 2000). Une validation doit être effectuée, afin de vérifier si les résultats reflètent bien la qualité des habitats dans les différents domaines bioclimatiques du Québec. À ce sujet, des données terrain ont été recueillies entre 2012 et 2015, mais leurs analyses ne sont pas complétées.
Grand pic	Un MQH partiel a été élaboré en 2017.
Pékan	De 2013 à 2017, des travaux ont été menés afin de suivre des pékans par télémétrie pour alimenter le MQH. Étant donné le manque de données, le Ministère a élaboré un nouveau projet à l'aide de méthodes non invasives.
Paruline couronnée	Des travaux ont été amorcés, mais les données sont insuffisantes pour compléter un MQH de qualité.

Définitions

Espèce focale : espèce qui, en raison de ses besoins particuliers ou de sa sensibilité aux changements dans son habitat, sert de référence pour baliser l'aménagement d'un territoire – Une espèce focale est généralement une espèce sensible, qui est la plus exigeante ou ayant des exigences particulières sur le plan de l'habitat ou envers des attributs donnés d'habitat.

Espèce sensible à l'aménagement : espèce affectée par certains effets de l'aménagement forestier sur son habitat ou certaines composantes de son habitat

Forêt naturelle : forêt composée d'espèces indigènes, qui n'a pas subi de transformation majeure résultant de l'exploitation industrielle à grande échelle – Les particularités d'une forêt naturelle résident dans sa structure, sa composition et sa répartition spatiale.

Filtre brut : approche qui vise à conserver la biodiversité par le maintien, à l'échelle du paysage, de la diversité des habitats et des écosystèmes représentatifs des forêts naturelles.

Références

BUJOLD, Frédéric. 2013. *Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière*, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction de la mise en valeur de la ressource et des territoires fauniques, 66 p.

CHEVEAU, Marianne. 2015. *Démarche ayant mené à la sélection des espèces sensibles à l'aménagement forestier d'intérêt provincial*, gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, 16 p.

- FAPAQ. 2000. *Clé d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre d'Amérique (Martes americana)*, gouvernement du Québec, Société de la Faune et des Parcs du Québec.
- LAFLEUR, Paul-Émile. 2017. *Analyse de l'enjeu écologique du bois mort sous l'angle des besoins en habitat de la faune qui lui est associée, domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune*, gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Réseau d'intégration des enjeux fauniques à la planification forestière, 23 p.
- LEBLOND, Mathieu., Christian Dussault et Martin-Hugues St-Laurent. 2014. *Développement et validation d'un modèle de qualité d'habitat pour le caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec*, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Université du Québec à Rimouski, 87 p. + annexes.
- JETTÉ, Jean-Pierre, Marc Leblanc, Mathieu Bouchard et Normand Villeneuve. 2013a. *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré, Partie I - Analyse des enjeux*, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 150 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2015. *Stratégie d'aménagement durable des forêts*, gouvernement du Québec, 50 p.